

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT  
DU PROJET ARTOPIA  
ASSOCIATION 10<sup>EME</sup> ART**

**ENTRE :**

- La **Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac**, dont le siège est situé 3 place des Carmes à Aurillac, représentée par son Président, Monsieur Pierre MATHONIER, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du \_\_\_\_\_ ;

ci-après dénommée **la CABA** ;

**ET**

- L'Association **10<sup>eme</sup> ART**, dont le siège est situé au 8 rue de Noailles, 15000 Aurillac, représentée par sa Présidente, Madame Anne Sophie CHAUVET, dûment habilitée à cet effet par délibération de son Assemblée Générale ;

ci-après dénommée **l'Association** ;

Le présent avenant a pour objet la modification de la convention de financement du projet Artopia validée par le Conseil communautaire du 29 juin 2023.

L'article 5 concernant les modalités de versement est ainsi modifié.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

**ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT**

La subvention sera versée dans les conditions qui suivent sur présentation par l'association 10<sup>eme</sup> Art des factures des travaux et maîtrise d'œuvre effectués pour la réalisation de l'objet défini à l'article 1er ci-avant. Une avance de 20 000 € peut être demandée sur présentation des ordres de service des travaux éligibles au soutien accordé par les présentes. Des acomptes successifs peuvent ensuite être sollicités jusqu'à 80 % du montant total de l'aide et au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ils sont liquidés au prorata du taux de subvention défini en annexe rapporté au montant des dépenses éligibles justifiées par les factures acquittées.

Le solde est attribué sur présentation des Décomptes Généraux et Définitifs des Travaux.

Le présent avenant est établie en deux originaux, chaque signataire bénéficiant de l'original.

Fait à Aurillac, le \_\_\_\_\_ 2024

Pour la CABA,

La Vice-Présidente en charge du  
Développement touristique et des affaires Culturelles  
Magali MAUREL

Pour l'Association 10<sup>eme</sup> ART

La Présidente  
Anne- Sophie CHAUVET